



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 48923

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'intégration des enfants handicapés en milieu scolaire et sur la mise en place d'auxiliaires d'intégration, dans le département de la Haute-Savoie. Dans un certain nombre de départements, des dotations particulièrement favorables dans le cadre de la notion de zone sensible, ont été accordées, permettant la mise en place d'auxiliaires d'intégration. Il a en effet été possible, à ces départements, de réorienter un nombre parfois important d'aides-éducateurs ou de contrats emploi solidarité vers la fonction d'auxiliaire d'intégration. Néanmoins, si ce schéma ne peut être appliqué au département de la Haute-Savoie, la coopération par l'intermédiaire du dispositif officiel Handiscol doit être encouragée dès que les textes officiels le permettront. Il lui demande dans quels délais le dispositif Handiscol pourra être opérationnel en Haute-Savoie.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48923

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 2000, page 4240